

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2083

Edition du
15 juin 2015

DANS CE NUMÉRO

Successions: après le fiscal, le civil! (Alex Dépraz)

Le net refus de l'initiative sur l'imposition des successions renforce la nécessité de réviser le Code civil pour limiter les droits des descendants sur l'héritage

Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité (Jean-Daniel Delley)

Améliorer l'exercice du débat démocratique plutôt que restreindre les droits populaires

Intégration des migrants: plutôt rapide (Jacques Guyaz)

Au-delà des impressions subjectives, les statistiques apportent des éléments d'information concrets

La Métropole lémanique est toujours une coquille vide (Michel Rey)

Le voyage à Berne des deux gouvernements genevois et vaudois masque le manque de volonté politique de créer la Métropole lémanique

Successions: après le fiscal, le civil!

Le net refus de l'initiative sur l'imposition des successions renforce la nécessité de réviser le Code civil pour limiter les droits des descendants sur l'héritage

Alex Dépraz - 14 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27747>

La tentative d'introduire un impôt fédéral sur les grosses successions pour financer l'AVS a donc échoué devant le constituant.

Il en va un peu des successions comme des loteries: même si, dans leur immense majorité, les citoyens n'auraient pas été touchés par ce nouvel impôt, ils semblent avoir été effrayés par la seule idée de devoir passer à la caisse pour le cas où la chance leur sourirait.

Drôle de campagne qui a vu une partie de la droite prétendument libérale renier ses idéaux pour défendre les privilèges du sang plutôt que ceux du mérite. Quant à la gauche, elle pourra se consoler, particulièrement de ce côté-ci de la Sarine, avec le maintien d'un impôt cantonal et communal, qui frappe plus de successions et à un taux souvent plus élevé que celui prévu par l'initiative.

Malgré la netteté du résultat, le débat va très vite rebondir sur un autre terrain. Dans son récent rapport sur la modernisation du droit de la famille ([DP 2076](#)), le Conseil fédéral a annoncé qu'il mettrait en consultation «*dans le courant du premier semestre 2015*» un avant-projet de révision du... droit des

successions. Cette modification du Code civil fait suite à une [motion](#) du sénateur zurichois Félix Gutzwiller (PLR), largement soutenue, visant à mettre au goût du jour une législation qui date pour l'essentiel de l'adoption du Code en 1907.

Une étude du Fonds national de la recherche scientifique parue en 2008 ([DP 1775](#)) avait mis en lumière l'inadéquation de la réglementation civile avec certaines données sociales. En raison de l'augmentation de l'espérance de vie en un siècle, les deux tiers des héritiers sont aujourd'hui âgés de plus de 55 ans. Et, les inégalités commençant dès la naissance, les successions les plus importantes échoient souvent à des personnes qui sont déjà fortunées.

Conformément au mandat du Parlement, la révision du Code civil ira dans le sens d'une plus grande liberté laissée au disposant pour organiser sa succession. Les règles suisses actuelles limitent en effet drastiquement cette quotité disponible: elle représente trois huitièmes de la succession si le défunt est marié et a des descendants et seulement deux huitièmes de celle-ci en la seule présence de descendants. Ces réserves héréditaires valent en outre quel que soit le montant

de la fortune et peuvent être reconstituées en incluant les donations faites dans les cinq années précédant le décès.

Cette rigidité favorise la concentration du patrimoine en un petit nombre de mains. Selon le texte de la motion, elle constitue aussi parfois un obstacle à la transmission à des non-descendants des... PME «*familiales*», soit celles mêmes qui étaient prétendument menacées par l'impôt à 20% sur la transmission en ligne directe!

Si elle ne permet pas de conforter les caisses de l'AVS, la législation civile peut se révéler un moyen adéquat pour favoriser l'un des autres buts de l'initiative, soit la lutte contre la concentration de la fortune. Par exemple, la réserve des descendants pourrait être non seulement diminuée en proportion, mais aussi plafonnée à quelques millions de francs: au crépuscule de leur vie, les «*super riches*» pourraient ainsi disposer librement d'une plus grande partie de leur fortune.

On peut penser que nombre d'institutions sociales, culturelles ou sportives seraient les premières bénéficiaires de cette mesure. A défaut d'impôt, le testament.

Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité

Améliorer l'exercice du débat démocratique plutôt que restreindre les droits populaires

Jean-Daniel Delley - 11 June 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27734>

La Suisse est-elle malade de sa démocratie directe, et plus particulièrement de l'initiative populaire? Ce diagnostic, souvent posé, confond les causes et les effets. Ce sont les conditions du débat démocratique qu'il faut soigner.

Tour à tour ou simultanément sont mis en cause l'augmentation continue du nombre d'initiatives soumises au vote depuis les années 1970, leur taux de [succès croissant](#) en votation populaire et les problèmes posés par leur mise en œuvre en regard du respect des droits fondamentaux et des engagements internationaux de la Suisse.

On sait les difficultés auxquelles sont confrontés le gouvernement et le Parlement pour concrétiser l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine ([2008](#)), le renvoi des criminels étrangers ([2010](#)), l'interdiction professionnelle des pédophiles ([2014](#)) et la limitation de l'immigration ([2014](#)).

Les propositions de réforme ne manquent pas

Cette mise en cause engendre toute une palette de propositions de réforme. [La plus complète](#) provient d'Avenir Suisse, un centre de réflexion d'inspiration libérale. Nous en avons souligné ici les

faiblesses ([DP 2076](#)). [Astrid Epiney](#), la nouvelle rectrice de l'Université de Fribourg, suggère de limiter la formulation des initiatives à des termes généraux, de manière à laisser aux autorités une marge de manœuvre suffisante. [Foraus](#), un forum de politique étrangère, propose que la votation sur une initiative contraire à nos engagements internationaux porte également sur l'éventuelle dénonciation de l'accord concerné. Pour le politologue fribourgeois Damir Skenderovic, des règles juridiques claires devraient écarter d'emblée les initiatives contraires au droit international.

Ces propositions n'ont guère de chance d'aboutir, perçues qu'elles sont comme une limitation des droits populaires.

Paradoxalement le droit d'initiative, héritage institutionnel de la Révolution française, est accepté en 1891 sans enthousiasme - 60% des suffrages et une participation inférieure à 50%. Ce droit, conquis d'abord dans les cantons par le mouvement démocrate, est revendiqué au niveau fédéral tout à la fois par la gauche radicale et les conservateurs, des minoritaires donc. Il ouvre la possibilité de contester les positions des autorités élues. Mais aujourd'hui, le droit d'initiative

est génétiquement inclus dans la culture politique helvétique.

Au-delà des discours convenus sur les bienfaits de la démocratie directe, il reste cependant le mal-aimé des élus qui, à juste titre, y voient un concurrent dans l'expression de la volonté populaire. Déjà en 1893, Numa Droz, qui vient de quitter le Conseil fédéral, voit s'ouvrir avec ce nouveau droit l'ère de la démagogie. Il est vrai que les débuts de l'initiative populaire semblent lui donner raison - interdiction de l'abattage rituel du bétail, ouvertement antisémite; interdiction de l'absinthe -, des propositions engendrées par une émotion momentanée et qui s'imposeront de temps à autre jusqu'à nos jours.

Restaurer les conditions du débat démocratique

Faut-il pour autant discipliner le droit d'initiative de manière réglementaire? Ou, comme le fait [Damir Skenderovic](#), mettre en doute la pertinence de la démocratie directe et le choix restreint qu'elle propose entre acceptation et rejet? Pour lui, cette procédure ne serait plus fonctionnelle pour la politique du 21^e siècle, vu la complexité et la portée de certaines questions. Ailleurs pourtant la revendication d'une participation démocratique accrue se fait toujours plus insistante, comme notamment

au [Bade-Würtemberg](#) ou dans le [Trentin-Haut-Adige](#). Et le [Centre de recherche sur la démocratie directe](#) ne cesse d'être sollicité par des collectivités étrangères.

Certes, depuis plus d'un siècle les conditions d'exercice de la démocratie directe ont profondément changé. Le défi n'est-il pas dès lors d'améliorer ces conditions plutôt que d'en rabattre sur la participation populaire? Si comme l'affirme à juste titre Damir Skenderovic, la démocratie directe implique

un débat argumenté dans l'espace public, alors c'est la qualité de cet espace public qu'il s'agit de promouvoir.

En donnant aux partis politiques les moyens de se faire entendre puisqu'ils jouent un rôle primordial dans la formation de l'opinion. Et, en contrepartie, en instaurant la transparence des moyens financiers engagés dans les campagnes référendaires. En développant, très en amont des votations, les forums et autres tables rondes citoyennes, à

l'image de ce que réalise le [Centre d'évaluation des choix technologiques](#), de manière à mettre en évidence les conséquences possibles d'une initiative.

Bref, pour éviter que ne se répète la campagne lamentable sur la redevance radio-TV, monopolisée par les mensonges et les diffamations propagés par [l'Usam](#). Si les outrances et la démagogie prennent le pas sur le débat, c'est bien parce que l'espace public n'est pas suffisamment occupé.

Intégration des migrants: plutôt rapide

Au-delà des impressions subjectives, les statistiques apportent des éléments d'information concrets

Jacques Guyaz - 10 June 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27726>

Le rôle de l'Office fédéral de la statistique (OFS) n'est pas d'interpréter les chiffres qu'il publie, mais de mettre à disposition des données aussi fiables et précises que possible, à charge pour les intéressés, qu'ils soient journalistes, universitaires, politiques ou simples curieux, d'en tirer analyses et commentaires. Mais l'OFS publie une véritable avalanche d'informations qu'il n'est pas toujours aisé d'assimiler.

Il en va ainsi des données concernant, pour reprendre la terminologie de l'OFS, [«l'état de l'intégration de la population issue de la migration»](#), autrement dit l'un des sujets qui font l'objet d'une

dramatisation permanente de notre vie politique. L'OFS ne propose pas moins de 68 indicateurs pour mesurer l'intégration des migrants, tout en précisant que 33 d'entre eux sont véritablement importants.

Impossible de les traiter tous, mais plusieurs d'entre eux livrent des indications significatives sur l'intégration de la deuxième génération d'immigrants.

Prenons la part de la population qui touche des bas salaires, soit une rémunération inférieure aux deux tiers du salaire médian. Dans notre pays, 14,9% des salariés sont dans cette situation. Ce taux est de 12,4% chez les

autochtones. Il se monte à 19,9% dans la première génération d'immigrants et il tombe à 14,8% dans la seconde génération, dont le taux de pauvreté se rapproche ainsi fortement de celui de la population helvétique traditionnelle.

Pour le [chômage](#), l'évolution, bien que moins nette, est similaire. Le taux de chômage global se monte à 4,4% en 2013 et à 2,7% pour la population *«non issue de la migration»*. 7,5% des migrants de la première génération sont sans emploi et le chiffre tombe à 6,1% pour la deuxième génération. Ces chiffres sont bien sûr difficiles à interpréter. Un indice toutefois: plus le

niveau de formation est élevé dans la deuxième génération des migrants et plus le chômage est bas. Le chiffre n'est que de 3,6% pour les *Secundos* avec une formation dite «*tertiaire*», à savoir ayant fréquenté une haute école, contre un peu moins de 2% pour les Suisses à la formation identique. Les situations, là aussi, se rapprochent.

Dans la [maîtrise d'une des langues nationales](#), les résultats sont spectaculaires. Chez les migrants de la première génération, 69,1% maîtrisent l'une de nos trois langues alors que le taux est proche de 100% pour la deuxième génération. Ce résultat semble évident. Les enfants des migrants ont tous fréquenté nos écoles, mais comme le disait Talleyrand, si cela va sans dire, ça va encore

mieux en le disant.

Une baisse très significative concerne les jeunes [quittant prématurément l'école](#). Pour la première génération, autrement dit ceux qui sont arrivés en Suisse avec leurs parents, le taux de départ prématuré de l'école est de 17,5% contre 3,1% pour les autochtones. A la deuxième génération, il tombe à 7,9%.

Il arrive aussi que les statistiques soient mal interprétées. Ainsi, [20 Minutes](#) a fait récemment grand cas du fait que les noms de famille les plus répandus dans le canton de Neuchâtel étaient d'origine portugaise. Or [l'indicateur](#) spécifie que les dispositions portugaises, qui prévoient que chaque individu porte quatre noms de famille, ont été

appliquées. La prévalence des Da Silva sur les Jeanneret et autres Dubois est donc à relativiser.

Ces indicateurs montrent une intégration plutôt rapide des populations migrantes, qui ne se distinguent guère à la troisième génération des Suisses de plus longue date: helvétisation achevée. Les Albanais et autres Kosovars en sont une illustration, et non seulement dans le football. Nous commençons à voir dans les rues de nos villes des entreprises Hoxha ou Berisha. Des noms typiquement albanais font leur apparition dans les organigrammes des banques et des sociétés immobilières, pas encore au plus haut niveau bien sûr. Mais l'intégration est en marche, souterraine et continue, n'en déplaise aux grincheux et aux populistes.

La Métropole lémanique est toujours une coquille vide

Le voyage à Berne des deux gouvernements genevois et vaudois masque le manque de volonté politique de créer la Métropole lémanique

Michel Rey - 12 June 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27741>

«*La Métropole lémanique est un espace de synergies permanentes. Nous avons des positions communes et des intérêts convergents sur des dossiers politiques importants comme la péréquation financière, la réforme de l'imposition des entreprises, le franc fort, ou l'immigration.*»

C'est ainsi que [François](#)

[Longchamp](#), président du Conseil d'Etat genevois, a justifié le déplacement des gouvernements vaudois et genevois à Berne, leur rencontre avec les élus fédéraux des deux cantons et le buffet dînatoire qui a réuni quelque 300 personnes provenant du monde politique, de l'administration fédérale et de la presse.

Les deux cantons sont venus à Berne à l'enseigne de la Métropole lémanique pour montrer leur unité au sein de la Confédération. On relèvera que Genève et Vaud, comme tous les cantons, cherchent à défendre leurs intérêts dans les domaines qui font l'objet de débats aux Chambres fédérales (fiscalité, transports, immigration). Comment

apprécier l'efficacité de telles démarches? Un petit verre, une conversation amicale et brève n'apportent pas grand-chose. On se fait plaisir entre amis. On peut douter qu'un buffet dînatoire soit utile à influencer les décisions fédérales.

Mais il y a loin de là à affirmer que ce déplacement commun dans la Berne fédérale fournit la preuve du dynamisme de la Métropole lémanique! Cette appellation reste un simple logo pour se positionner dans le contexte de concurrence qui se développe entre les grandes régions européennes et suisses.

Nous avons dressé un premier bilan de la Convention signée en 2011 par les deux gouvernements et visant à créer cette Métropole lémanique ([DP 2011](#)). A parcourir son [site web](#), on constate la permanence des thèmes abordés: médecine,

formation universitaire, transports, fiscalité. Celui de la défense des fédérations sportives et des organisations internationales a par contre disparu de l'écran. Ces préoccupations sont légitimes, mais ne font pas pour autant sens pour fonder l'existence d'une métropole intercantonale.

La Métropole lémanique est toujours sans organisme de coordination horizontale, nécessaire à son pilotage politique. Il n'est nullement envisagé d'y associer les principales communes, comme c'est le cas dans les régions métropolitaines de Berne et Zurich. Et on attend toujours des propositions concrètes en vue de la création de cette structure de collaboration (organes, budget, thèmes d'action).

La visite des sites de la [Région capitale suisse](#) et de la

[Metropolitan Konferenz Zürich](#) est cruelle. Ils témoignent d'un véritable dynamisme en matière d'organisation politique et de développement territorial. Le site lémanique, lui, illustre une coquille vide.

Les deux cantons n'envisagent toujours pas de traiter de manière concertée les questions de l'aménagement, du logement, de la protection de l'environnement, de l'intégration sociale. Pour leur développement territorial, ils se voient bien plus en cantons concurrents que complémentaires.

Le déplacement à Berne des deux gouvernements vaudois et genevois, sous l'étendard métropolitain, constitue une simple opération de communication. Annoncée en 2011, la création de la Métropole lémanique est toujours dans les limbes.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Successions: après le fiscal, le civil!

<http://www.domainepublic.ch/articles/27519>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20103524

<http://www.domainepublic.ch/articles/9806>

Le droit d'initiative populaire, mal-aimé, maltraité

http://www.swissinfo.ch/democratiedirecte/la-d%C3%A9mocratie-directe-et-ses-limites_l-initiative-populaire--une--vache-sacr%C3%A9e--difficile-%C3%A0-r%C3%A9former/41413670

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis329t.html>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis376t.html>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis376t.html>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413t.html>

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/44730/initiative-populaire/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27508>

<http://www.rts.ch/info/suisse/6641558-il-faut-supprimer-l-initiative-populaire-redigee-en-termes-precis.html>

<http://www.foraus.ch/#!/fr/publications/droits-de-l-homme-et-droit-international>

<http://www.woz.ch/1520/damir-skenderovic/die-direkte-demokratie-fuehrt-heute-zu-mehr-ausgrenzung>

http://www.swissinfo.ch/democratiedirecte/mod%C3%A8le-suisse_le-bade-wurtemberg-veut-devenir-un-bon-%C3%A9l%C3%A8ve-de-la-participation-citoyenne/41441464

http://www.swissinfo.ch/democratiedirecte/souverainet%C3%A9-populaire_la-d%C3%A9mocratie-directe-prend-corps-au-trentin-haut-adige/41426262

<http://www.c2d.ch/>

<https://www.ta-swiss.ch/fr/>

<https://vimeo.com/124629305>

Intégration des migrants: plutôt rapide

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.approach.4302.html>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43048.430118.html>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43038.430116.html>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43023.430114.html>

<http://www.20min.ch/ro/news/romandie/story/28760251>

<http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Pages/Noms-de-famille.aspx>

La Métropole lémanique est toujours une coquille vide

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/e81eb73e-0a1c-11e5-b8f6-5d331e67f11f/Fran%C3%A7ois_Longchamp_Vaud_et_Gen%C3%A8ve_sont_tributaires_de_limmigration

<http://www.domainepublic.ch/articles/24504>

<http://www.metropolelemanique.ch/>

<http://www.hauptstadtregion.ch/fr>

<http://www.metropolitanraum-zuerich.ch/>